



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Hauts-de-France

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional Hauts-de-France n°19004518 en date du 22 août 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Hauts-de-France

du lundi 16 septembre 2019 à 9h au mercredi 16 octobre 2019 à 17h, soit 31 jours consécutifs.

Ce document de planification territoriale fixe les objectifs et les règles générales prévus par la loi NOTRe, dans 11 domaines à l'horizon 2030 et 2050 : lutte contre le changement climatique ; gestion économe de l'espace ; implantation de différentes infrastructures d'intérêt régional ; planification régionale de l'intermodalité ; planification régionale des infrastructures de transports ; équilibre des territoires ; prévention et gestion des déchets ; désenclavement des territoires ruraux ; protection et restauration de la biodiversité ; habitat ; maîtrise et valorisation de l'énergie. Il définit également des indicateurs de suivi et d'évaluation. Il constitue un outil de planification territoriale réglementaire. Il est accompagné d'un rapport environnemental établi conformément aux dispositions des articles L. 122-6 et R. 122-20 du Code de l'Environnement. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. L'Hôtel de Région (151 avenue du Président Hoover, 59555 LILLE Cedex) est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à M. le Président de la Commission d'Enquête du projet de SRADDET.

Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement, comprend notamment un rapport sur les incidences environnementales, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et les avis formulés par les institutions consultées dans le cadre de la consultation administrative prévue à l'article L. 4251-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de SRADDET contient une annexe relative au PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) ; celui-ci est soumis à une enquête publique distincte et concomitante à celle relative au projet de SRADDET. Les observations concernant le projet de PRPGD doivent être annotées dans les registres dédiés.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER OU TELECHARGER LES ELEMENTS DU DOSSIER :

- sur support papier, dans les lieux et horaires précisés ci-dessous
- en version numérique et téléchargeable sur le site <https://www.registredemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique>
- sur un poste informatique au siège de l'enquête à Lille.

Dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra, à ses frais, sur demande écrite adressée à M. Philippe BOUCHEZ, responsable de projet, Agence Hauts-de-France 2040, 151 avenue du Président Hoover, 59555 LILLE, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public	Dates et horaires des permanences des commissaires enquêteurs	
LILLE Siège de la Région Hauts-de-France	Hôtel de Région, Hall d'accueil, 151 avenue du Président Hoover 59555 LILLE Cedex	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Lundi 16 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 14h à 17h - Vendredi 4 octobre de 14h à 17h	- Mercredi 9 octobre de 9h à 12h - Mercredi 16 octobre de 14h à 17h
AMIENS Antenne régionale	15 mail Albert 1 ^{er} 80000 AMIENS	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h fermé le jeudi 26/09	- Lundi 16 septembre de 14h à 17h - Vendredi 27 septembre de 14h à 17h - Mercredi 2 octobre de 14h à 17h	- Jeudi 10 octobre de 9h à 12h - Lundi 14 octobre de 9h à 12h
CAMBRAI Antenne régionale	5 rue d'Alger 59400 CAMBRAI	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Mercredi 18 septembre de 14h à 17h - Mercredi 25 septembre de 14h à 17h - Vendredi 4 octobre de 9h à 12h	- Mercredi 9 octobre de 14h à 17h - Mardi 15 octobre de 9h à 12h
CLERMONT Antenne régionale	4 avenue des déportés 60600 CLERMONT	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Mardi 17 septembre de 14h à 17h - Mercredi 25 septembre de 14h à 17h - Vendredi 4 octobre de 14h à 17h	- Mercredi 9 octobre de 9h à 12h - Mardi 15 octobre de 14h à 17h
DUNKERQUE Halle aux sucres	9003 Route du Quai Freycinet 3 Môle 1 - 59140 DUNKERQUE	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Lundi 16 septembre de 14h à 17h - Jeudi 26 septembre de 9h à 12h - Vendredi 4 octobre de 9h à 12h	- Vendredi 11 octobre de 14h à 17h - Mercredi 16 octobre de 9h à 12h
FOSSOY Siège de l'UCCSA	Ferme du Ru Chailly 02650 FOSSOY	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Lundi 16 septembre de 14h à 17h - Mardi 24 septembre de 9h à 12h - Mercredi 2 octobre de 14h à 17h	- Vendredi 11 octobre de 9h à 12h - Mercredi 16 octobre de 14h à 17h
FOURMIES Antenne régionale	Place Georges Coppeaux 59610 FOURMIES	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h fermé le 23/09, 03/10, 04/10	- Lundi 16 septembre de 14h à 17h - Jeudi 19 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 14h à 17h	- Vendredi 11 octobre de 9h à 12h - Mercredi 16 octobre de 14h à 17h
FREVENT Antenne régionale	2 rue des Lombards 62270 FREVENT	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Lundi 16 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 9h à 12h - Jeudi 3 octobre de 9h à 12h	- Jeudi 10 octobre de 9h à 12h - Mardi 15 octobre de 14h à 17h
HAZEBROUCK Antenne régionale	222 bis rue du vieux Berquin 59190 HAZEBROUCK	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Jeudi 19 septembre de 14h à 17h - Vendredi 27 septembre de 9h à 12h - Mardi 1er octobre de 9h à 12h	- Vendredi 11 octobre de 9h à 12h - Mardi 15 octobre de 9h à 12h
MONTDIDIER Antenne régionale	41 rue Jean Jaurès 80500 MONTDIDIER	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Lundi 16 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 14h à 17h - Vendredi 4 octobre de 14h à 17h	- Mercredi 9 octobre de 9h à 12h - Mardi 15 octobre de 14h à 17h
MONTREUIL-SUR-MER Antenne régionale	5 rue Saint Gengoult 62170 MONTREUIL-SUR-MER	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Jeudi 19 septembre de 9h à 12h - Jeudi 26 septembre de 14h à 17h - Lundi 30 septembre de 9h à 12h	- Lundi 7 octobre de 9h à 12h - Lundi 14 octobre de 14h à 17h
OIGNIES Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9-9bis 9 rue du Tordoir - 62590 OIGNIES	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Mardi 17 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 14h à 17h - Mercredi 2 octobre de 9h à 12h	- Mercredi 9 octobre de 14h à 17h - Mardi 15 octobre de 9h à 12h
SAINT-QUENTIN Antenne régionale	9 place Lafayette 02100 SAINT-QUENTIN	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé à 16h30 le vendredi)	- Lundi 16 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 9h à 12h - Mercredi 2 octobre de 9h à 12h	- Jeudi 10 octobre de 14h à 17h - Mercredi 16 octobre de 9h à 12h
SOISSONS Antenne régionale	2 allée des Nobel 02200 SOISSONS	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	- Lundi 16 septembre de 9h à 12h - Mardi 24 septembre de 14h à 17h - Vendredi 4 octobre de 9h à 12h	- Mardi 8 octobre de 14h à 17h - Mercredi 16 octobre de 9h à 12h

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

(Le public est averti que les observations et propositions seront reportées sur le registre dématérialisé et accessibles à tous sur internet.)

- soit en les consignait sur les registres d'enquête cotés et paraphés par les commissaires enquêteurs et déposés dans les lieux de consultation et de permanences ci-dessus et au siège de la Région Hauts-de-France,
- soit en les consignait sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique>
- soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête du projet de SRADDET, Hôtel de Région, 151 avenue du Président Hoover, 59555 LILLE Cedex.

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : sraddethfenquetepublique@registredemat.fr, celle-ci n'ayant pas les fonctionnalités du registre, notamment la possibilité de joindre des documents ou de respecter l'anonymat.

CONSULTER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par voie électronique seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais ainsi que dans le dossier papier du siège de l'enquête.

Conformément à l'article R. 123-12 du Code de l'Environnement, l'adresse du site où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargé, a été communiquée, pour information, au maire de chacune des communes de la région Hauts-de-France. Un exemplaire du dossier est adressé sous format numérique à chaque commune qui en fait la demande expresse.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Lille par décisions n°E19000064/59 du 6 mai 2019 et n°E19000064/59(2) du 20 Août 2019, est composée des membres suivants : Président : André LE MORVAN, ingénieur CNAM, chef de service qualité du produit gaz à EDF-GDF, retraité. Membres titulaires : Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité - Philippe VERPLANCKE, responsable service clients et commercial pour les marchés des collectivités territoriales, retraité - Francis LECLAIRE, cadre responsable des installations de la réparation navale au Port autonome de Dunkerque, retraité - Maurice BUCQUET, inspecteur départemental des finances publiques, retraité - Chantal URBAIN, retraitée de l'Éducation Nationale - André VANDEMBROUCQ, Officier de gendarmerie, retraité - Guy LALIN, directeur des services techniques de la commune de Valenciennes, retraité - Francis BLONDEAU, directeur départemental de la poste en retraite - Didier LEJEUNE, directeur honoraire de la chambre de commerce de l'Aisne - Serge VERON, officier supérieur en retraite - Bernard GUILBERT, ingénieur chimiste ESCOM en retraite - Bernard ISTRIA, responsable de projets éoliens, retraité - Jean-Pierre LIGNIER, inspecteur de l'éducation nationale à la retraite - Michel MARSEILLE, ingénieur à la retraite. En cas d'empêchement d'André LE MORVAN, la présidence sera assurée par Marc LEROY.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à l'Agence Hauts-de-France 2040 de la Région, pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site internet du Conseil Régional. Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, Hôtel de Région, Agence Hauts-de-France 2040, 151 avenue du Président Hoover, 59555 LILLE, auprès de Philippe BOUCHEZ, responsable de projet, philippe.bouchez@hautsdefrance.fr, tél. : 03 74 27 15 05 ou de Stéphanie DEPREZ, responsable du service aménagement régional, stephanie.deprez@hautsdefrance.fr, tél. : 03 74 27 15 32.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à délibération et adopté par le Conseil Régional des Hauts-de-France.